

# CISION®

L'Argus de la Presse



## Obligations & responsabilités pour les prestataires de veille médias en France

25 janvier 2018

# Fonctionnement général en France : 2 modèles de collecte



- Les éditeurs autorisent L'Argus à reproduire et diffuser leurs contenus
- Les éditeurs délèguent la gestion des droits à l'Argus de la presse, y compris le contrôle de leurs clients (contrôle pour le compte des éditeurs).
- L'Argus de la presse envoie les contenus à ses clients.
- Les clients payent à l'Argus de la presse pour le 1er destinataire et la rediffusion interne des contenus.
- L'Argus de la presse reverse les droits collectés aux éditeurs.

# Détail des deux modèles de collecte

CFC	Accords directs
Argus de la presse => CFC <ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement du 1<sup>er</sup> destinataire</li></ul>	Argus de la presse => Editeur <ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement de l'ensemble des droits (1<sup>er</sup> destinataire et rediffusion)</li><li>• Facturation aux clients</li></ul>
Clients => CFC <ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement de la rediffusion à partir du 2<sup>e</sup> destinataire</li></ul>	
<p>La redevance varie selon :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le prix de la source : presse, web et/ou audiovisuelle</li><li>• la déclaration sur l'honneur du client qui précise la rediffusion du client (nb de destinataires internes)<ul style="list-style-type: none"><li>• le système de collecte des droits</li></ul></li></ul>	

# Les obligations d'un prestataire de veille médias en France

- ✓ Clauses contractuelles obligatoires sur l'utilisation des contenus sous conditions devant être reprises dans les contrats avec nos clients
- ✓ La déclaration sur l'honneur obligatoire pour tous les clients (qui rediffusent à plus d'un destinataire) avec une mise à jour annuelle
- ✓ Synthèse, résumé ou traduction interdite par certains contrats sans la fourniture de l'article original avec le paiement d'un droit d'auteur
  
- ✓ Respect des « embargos » exigés par les éditeurs
- ✓ Respect des durées contractuelles de conservations des contenus (archives)
- ✓ Déclarations mensuelles/trimestrielles aux différents éditeurs et organisme collecteur
- ✓ Respect du marquage des contenus demandé par les éditeurs pour une traçabilité des contenus (et parfois respect d'un format spécifique)
- ✓ Interdiction de livrer les contenus à une plateforme tierce. Le destinataire des contenus doit toujours être le client du prestataire
  
- ✓ Les prestataires de veille médias et leurs clients sont audités régulièrement par le CFC
- ✓ Les autorisations des éditeurs ne couvrent jamais l'utilisation des contenus autre que la diffusion interne aux destinataires déclarés par le client = pas de mise en ligne sur Internet des contenus fournis par les prestataires de veille médias sans autorisation spéciale des éditeurs

# Merci de votre attention

Stéphanie Hatte  
Responsable Relations Editeurs  
[stephanie.hatte@argus-presse.fr](mailto:stephanie.hatte@argus-presse.fr)

## A propos de l'Argus de la presse | GROUPE CISION

L'ARGUS DE LA PRESSE | GROUPE CISION est le partenaire de plus de 30 000 marques et accompagne les professionnels de la communication et du marketing dans leurs enjeux de communication et de développement stratégique.

3 pôles d'activités :

- Media Intelligence, piloter votre influence et votre réputation auprès des médias et de l'opinion.
- Medias & Publics Insights, mesurer et nourrir votre stratégie de communication.
- Market Intelligence, détecter et analyser les tendances, opportunités, risques et acteurs déterminants pour vous accompagner dans vos axes de développement.

Découvrez nos solutions sur [www.argus-presse.fr](http://www.argus-presse.fr)  
Retrouvez toute l'actualité de la profession sur [culture-rp.com](http://culture-rp.com)

Suivez-nous sur :  
[www.argus-presse.fr](http://www.argus-presse.fr)



[@Argusdelapresse](https://twitter.com/Argusdelapresse)



[@Argusdelapresse](https://www.facebook.com/Argusdelapresse)



[company/argus-de-la-presse](https://www.linkedin.com/company/argus-de-la-presse)

Consultez notre blog [Culture RP](#)